

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30**

N° DEL2017\_203 : VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET  
ANNEXE ZAC RIEUMAS POUR 2017

#### **L'an deux mille dix sept, le douze décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

**Membres présents non votants** : Mesdames, messieurs,  
Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,  
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

**Votants : 46**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017**

### **N° DEL2017\_203 : VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET ANNEXE ZAC RIEUMAS POUR 2017**

Pilote : Finances

**Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,**

La communauté d'agglomération a créé un budget annexe «ZAC RIEUMAS» par délibération du 20 décembre 2011.

Ce budget prévoit en dépenses le coût d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone, ainsi que les opérations financières de gestion de stock inhérentes à ce programme d'aménagement.

Il prévoit également des recettes sous la forme de subventions ainsi que celles issues de la vente des terrains aménagés.

Afin de permettre l'équilibre financier de ce budget annexe, tout en limitant l'impact des frais financiers sur le bilan de la zone, il est proposé de mettre en œuvre une avance remboursable du budget général au profit du budget annexe «ZAC RIEUMAS» pour financer les investissements inscrits au budget 2017 (acquisitions de terrains, voies secondaires B et C, poste électrique...).

Le montant de l'avance remboursable prévu au budget 2017 s'élève à 1 161 146,65 € (dépense au compte 27638 du budget général et recette au compte 168751 du budget annexe «ZAC RIEUMAS»).

Dans l'attente des chiffres définitifs relatifs à l'exécution financière de l'exercice 2017, il est proposé d'autoriser le versement d'une avance remboursable du budget général au budget annexe «ZAC RIEUMAS» d'un montant maximum de 1 161 146,65 €.

Seul le montant nécessaire au strict équilibre du budget annexe «ZAC RIEUMAS» sera effectivement versé.

Il est également proposé que les bénéfices éventuels constatés au 31 décembre de chaque année sur le budget annexe «ZAC RIEUMAS» soient reversés annuellement au budget général afin de procéder au remboursement de cette avance dans la limite du montant alloué par le budget général.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 28 novembre 2017,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de verser une avance remboursable du budget général au budget annexe « ZAC Rieumas » d'un montant maximum de 1 161 146,65 euros.  
Le montant sera arrêté au regard des dépenses définitives constatées en 2017 sur ce budget annexe.

**DÉCIDE** que les bénéfices éventuels constatés au 31 décembre de chaque année sur le budget annexe «ZAC RIEUMAS» seront reversés annuellement au budget général afin de procéder au remboursement de cette avance dans la limite du montant alloué par le budget général.

Pour extrait conforme,  
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL